

**Commune de Chanceaux-sur-Choisille**

**Zone d'Aménagement Concerté du Secteur Nord**

**MODIFICATION DES CAHIERS DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES,  
URBAINES, PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES**

**DES TRANCHES 1 ET 2 DE LA ZAC**

**AVIS**

Par délibération du 11 février 2026 et par arrêté du 17 février 2026, le Conseil municipal et le Maire de Chanceaux-sur-Choisille ont approuvé la modification des Cahiers des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (dits « Guides de conception ») portant sur les îlots n° 1, 2, 8 et 10 des tranches 1 et 2 de la ZAC du Secteur Nord.

La délibération et l'arrêté, ainsi que la présente mention, seront affichées pendant un mois en mairie de Chanceaux-sur-Choisille.

Les modifications des « Guides de conception » portant sur les îlots n° 1, 2, 8 et 10 seront prises en compte pour l'instruction des demandes de permis de construire déposées dans le cadre des tranches 1 et 2 de la ZAC du Secteur Nord.

Les « Guides de conception » modifiés portant sur les tranches 1 et 2 de la ZAC sont consultables de manière complète, libre et gratuite sur le site internet de la Commune de Chanceaux-sur-Choisille, ainsi qu'au service urbanisme de la Mairie aux jours et horaires d'ouverture au public habituels.